

## PÊCHE AUX BICHQUES EN RIVIÈRE

- Annexe à la demande d'autorisation environnementale conformément aux articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement (CERFA n°15964\*2)
- Formulaire simplifié de demande d'autorisation environnementale ou de déclaration au titre du L.214-3 du code de l'environnement

### 1. Identité du demandeur

Raison sociale : **Association de Pêcheurs de Bichiques de Primat (APBP)**

Numéro SIRET / Déclaration :

- SIRET n° **912 798 089 00013** – RNA : W9R1002253
- Déclaration de création : 16/02/1999 (déclaration n°A00990856316),
- **Adresse du siège : 16, rue du Stade de l'Est, 97 490 Sainte Clotilde**

### 2. Résumé non technique

Ce projet porte sur l'aménagement des canaux de pêche de l'APBP et d'un bief d'alimentation en eau de ces canaux pour une pêche de loisir.

L'APBP sollicite de réaliser les travaux d'entretien d'une prise d'eau par dérivation du lit vif principal, jusqu'à la moitié du débit total de la rivière. La dérivation sera réalisée par un remodelage des alluvions du site et seront fusibles lors des crues morphogènes. Cette dérivation permet d'alimenter 6 canaux de pêche établis en 'ailes' autour du canal de reproduction qui sera connecté à l'océan. Le canal de reproduction sera entretenu de façon à ce que son alimentation soit favorisée lors d'un épisode de crue (dans la continuité du bief d'alimentation et avec une alimentation gravitaire naturelle).

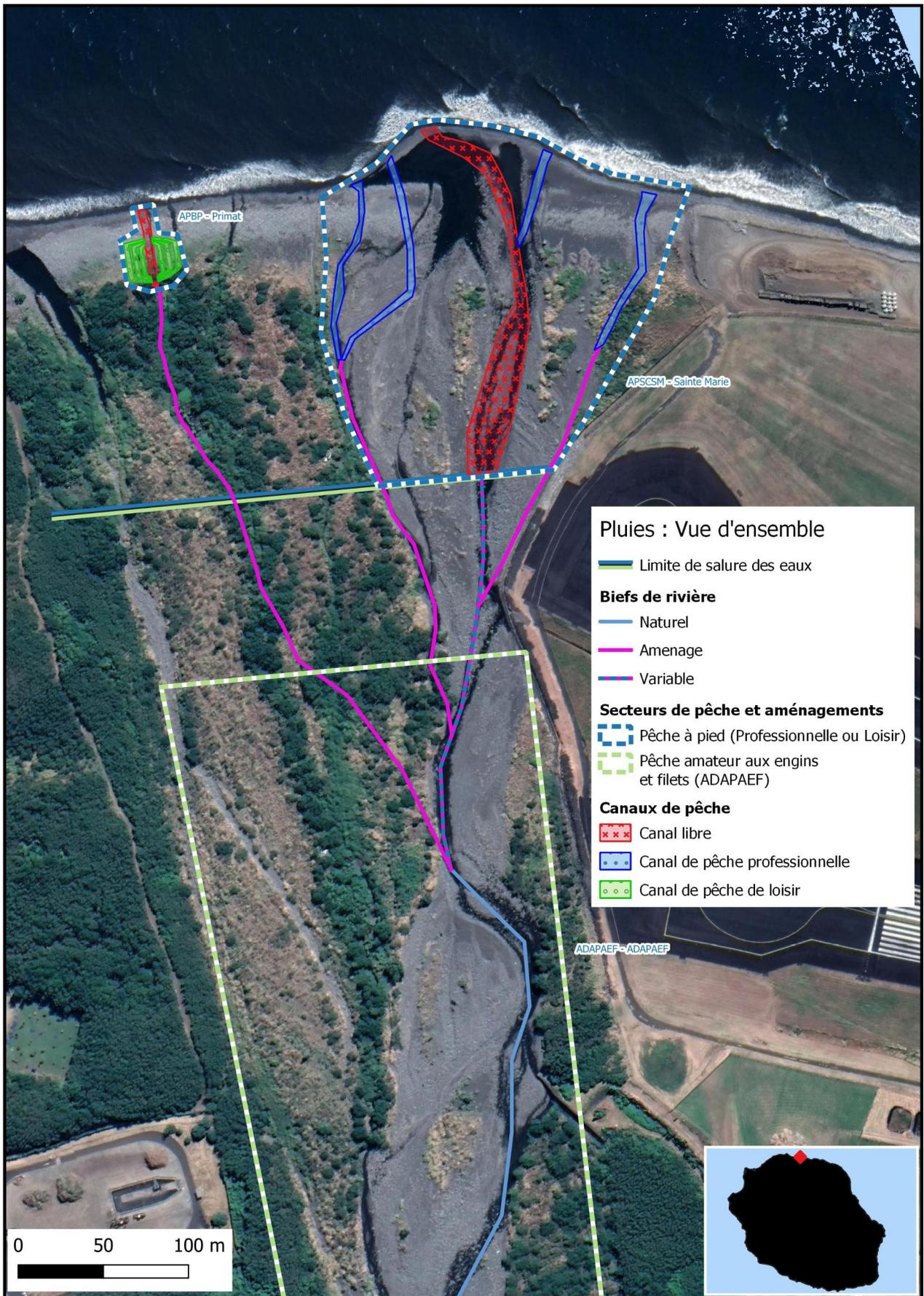


Figure 1: Vue d'ensemble de la localisation du projet des associations de pêche aux bichiques sur l'embouchure de la rivière des Pluies (APBP et APSCSM).